Image not found or type unknown

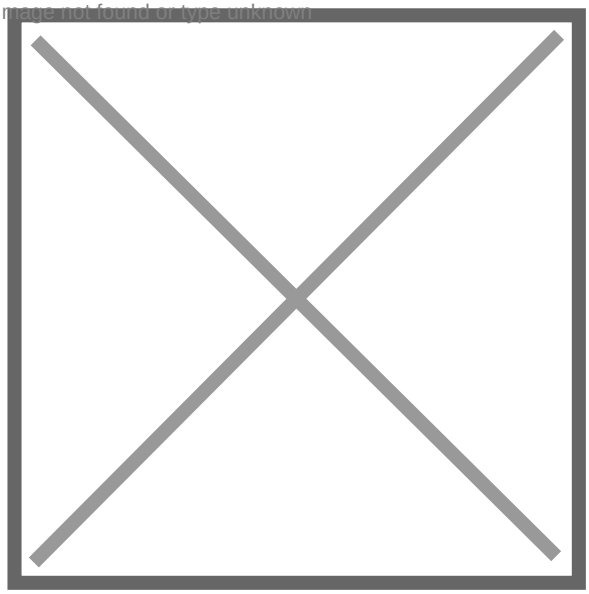

Remboursement dépot de garantie

Par **Allek**, le **15/02/2011** à **22:32**

Bonjour,
Ma situation est la suivante: Aprés l'état de lieux de sortie de mon ancien logement le 3JUIN2010, j'ai demandé le remboursement du dépot de garantie, le repréentant de la SCI fille du 8éme m'as fait une attestation qu'on quoi j'été bien à jour dans le paiement de mes loyers depuis Janvier 2007 à Juin 2009, et précise que le dépot de garantie sera restitué au plus tard 3 AOUT 2010..

A l'heure actuelle, j'ai rien reçu.La gérante de la sci me dit qu'elle n'arrive pas à trouver le chéque de dépot de garnatie dans les comptes de la sci d'auatant plus j'ai vérifié sur mes relevés de compte que c'est bien débité.Elle me précise qui me donnera pas ma caution tant que elle sait pas ou est passé le chéque(elle soupconne le représentant de la sci). Elle m'as dis elle va relancer sa banque pour avoir la photocopie du chéque et me demande de patienter. Je trouve que celà est un problème de sa société et que moi j'ai bien payé tout.

Je souhaite savoir comment réagir maintenant?? quelle démarche à effectuer? quels conseils à me donner afin que je puisse récupèrer mon dépot de garnatie? est ce nécessaire de prendre un avocat? Toutes précisions de votre part est la bienvenue.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, Madame,Monsieur, mes respects profonds.
C.ALLEK
Tél: 0669328502

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés